

Chefs d'entreprise, professionnels des métiers du bois, Prenez soin de votre santé !

Au même titre que les salariés, **les chefs d'entreprise sont exposés à des risques variés pouvant nuire à leur santé**. Pour autant les travailleurs indépendants ne bénéficient pas d'un suivi par la médecine du travail. Aussi, à titre expérimental, **le RSI lance auprès de tous les chefs d'entreprise de la région exerçant dans le domaine des métiers du bois un nouveau programme de prévention associant dépistage et conseils vis-à-vis des risques professionnels**.

Pour mener cette action, le RSI s'est appuyé sur la compétence des ingénieurs conseils de la CARSAT Pays de la Loire pour la rédaction des supports et brochures d'information de ce programme.

Ce programme, complètement nouveau, repose sur une consultation **gratuite chez le médecin traitant**.

Chefs d'entreprise, pourquoi vous inscrire à ce programme ?

La consultation est gratuite et sans avance de frais. Réalisée chez votre médecin traitant, elle est entièrement dédiée à la prévention des risques professionnels et au dépistage et a pour objectif de :

- faire le point sur vos problèmes de santé
- bénéficier d'un examen clinique ciblé sur votre activité professionnelle
- recevoir des conseils de prévention
- obtenir une orientation thérapeutique si nécessaire
- recevoir une brochure d'information et de conseils

Chefs d'entreprise, comment participer à ce programme ?

C'est simple. Vous avez reçu en novembre une invitation du RSI à consulter gratuitement votre médecin. Elle était accompagnée d'un auto-questionnaire et d'une fiche retour pour votre médecin.

Pour participer à ce programme :

1. Prenez rendez-vous **avant le 29/02/2012** avec votre médecin en précisant que vous venez dans le cadre de la campagne de prévention RSI – Prévention PRO
2. Remplissez l'auto-questionnaire joint à l'invitation. Vos réponses aideront votre médecin traitant à mieux cerner les contours de votre activité professionnelle.
3. Remettez, le jour de la consultation chez votre médecin traitant :
 - l'auto-questionnaire afin que votre médecin le complète
 - la fiche médecin jointe à l'invitation envoyée par le RSI

Ce programme est testé à **titre expérimental** dans la région Pays de la Loire et Bretagne. Il sera étendu et renouvelé pour tous les Indépendants du territoire français **si vous en démontrez l'intérêt**.

N'oubliez pas, protégez votre santé, c'est aussi protéger votre entreprise et profiter pleinement de votre famille. Alors n'hésitez pas !! Cette consultation est pour vous !

Pour toute précision complémentaire, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02.28.07.35.88 ou par mail à contact.mapreventionsante@paysdelaloire.rsi.fr

<p>RSI Pays de la Loire, 44952 NANTES CEDEX 9 Tel : 02.28.07.35.35, E-Mail : contact@paysdelaloire.le-rsi.fr</p>	
---	--